



Bracieux, le 20 novembre 2025

DOSSIER SUIVI PAR : Audrey CAIARDI

TELEPHONE : 02.54.46.49.67

MOBILE : 06.80.54.90.17

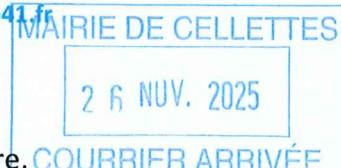
COURRIEL : caiardi@sebb41.fr

REFERENCE: C25013

Monsieur Le Maire

Mairie

41120 CELLETTES



Monsieur Le Maire, COURRIER ARRIVÉE

Dans le département du Loiret, il y a une obligation d'ouverture des barrages du 1^{er} novembre au 30 avril.

Jusqu'en 2020, le SEBB avec l'appui de la Direction Départementale des Territoires du Loir-et-Cher (DDT), mettait en place une ouverture coordonnées des barrages sur la partie du Loir-et-Cher du bassin du Beuvron. L'opération avait pour but de faire transiter les sédiments bloqués en amont des ouvrages vers l'aval, ainsi que la libre circulation de la faune piscicole.

Depuis 2021, cette opération n'a pas été remise en place, cependant les sédiments s'accumulent en amont des ouvrages et il est important qu'ils puissent circuler d'amont en aval afin d'éviter des déséquilibres dans le fonctionnement de nos cours d'eau et le comblement des biefs.

Le SEBB souhaiterait aujourd'hui remettre en place cette ouverture hivernale annuelle sur son territoire.

Ainsi je vous informe que je sollicite auprès des propriétaires concernés l'ouverture des ouvrages hydrauliques principaux du bassin du 15 décembre au 26 janvier 2026. Je vous encourage à diffuser cette information pour que la démarche puisse être également appliquée aux ouvrages présents sur les petits affluents.

Sachez que nous sommes souvent sollicités par des riverains désireux de faire des travaux sur leurs berges et qui demandent à quelle date l'abaissement aura lieu. Ces manœuvres permettent également de vérifier le fonctionnement des barrages.

Les structures telles que les APPMA sont également averties de ces manœuvres.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Maire, à mes sincères salutations.

Le Président,

Joël DEBUIGNE

